

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
7 MARS 2022  
SÉANCE PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, FROMET, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, MERCIER, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme DUBÉ à M. THORIN.

Mme EL ADRAOUI à M. VÉTELÉ.

M. PAOLETTI à Mme PÉAN à partir de 11 h 20.

Assistaient à la séance :

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme VERNERET

## **ORDRE DU JOUR**

**Déclaration sur le soutien du Conseil départemental de Loir-et-Cher au peuple ukrainien**

**3**

- 1. 4**
- 2. 4**
- 3. 6**
- 4. 7**
- 5. 9**
- 6. 11**
- 7. 12**
- 8. 12**

## **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je vais vous demander de prendre place, s'il vous plaît, pour que l'on puisse débiter cette session. Dans un premier temps, je vous annonce qu'Angélique Dubé a donné pouvoir à Christophe Thorin et Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé. Jacques Paoletti qui partira vers 11 h 20 donnera pouvoir à Élodie Péan.

Pour information, suite à la demande réitérée de Benjamin Vételé, je vous annonce qu'aujourd'hui nous faisons des tests pour la retransmission en ligne de cette session. Normalement, les tests seront positifs. Pour la session de juin, nous serons totalement opérationnels. C'est un travail assez important, plus complexe qu'il n'y paraît, du fait des prises de vues multiples sur les visages et la nécessaire identification des intervenants. C'est donc plus technique qu'une simple retransmission d'un plan fixe.

## **Déclaration sur le soutien du Conseil départemental de Loir-et-Cher au peuple ukrainien**

Comme nous l'avons évoqué lors de la commission permanente, je vais faire la lecture d'un document qu'on appellera « vœu » ou « communiqué », concernant bien sûr ce qui se passe de façon dramatique en Ukraine. J'en fais la lecture :

*« Le conseil départemental de Loir-et-Cher, solidaire du peuple ukrainien.*

*Le conseil départemental réuni en assemblée à Blois le 7 mars 2022 condamne sans réserve l'intervention russe en Ukraine et témoigne de la solidarité du Loir-et-Cher aux populations victimes de cette guerre.*

*La situation en Ukraine mérite toute notre attention et les élus de l'assemblée départementale apportent leur soutien total au peuple ukrainien.*

*Saluant les initiatives déjà prises localement, le département s'associe à l'effort national consenti aux côtés des services de l'État, qu'il s'agisse de l'accueil éventuel d'Ukrainiens ou d'autres actions à caractère humanitaire.*

*Ainsi, le conseil départemental a mis à disposition un espace de stockage situé Avenue de Vendôme à Blois pour entreposer des dons réceptionnés par les communes et les associations.*

*Dans le cadre de ses prérogatives, le département accueillera également les Ukrainiens déplacés au titre de l'aide sociale inconditionnelle de proximité en étroite collaboration avec les partenaires locaux du secteur social.*

*Les mineurs isolés seront également pris en charge au travers des dispositifs mis en œuvre par la direction enfance-famille du département.*

*Totalement solidaire des ressortissants ukrainiens, le conseil départemental reste attentif à l'évolution de la situation et étudie les modalités de versement d'une aide financière. »*

Je fais donc voter ce communiqué ou vœu à main levée. Qui est pour ? Je vous remercie, donc adoption à l'unanimité. Le texte sera donné à la presse, bien entendu.

Nous allons commencer l'étude des 8 dossiers qui concernent cette session, ensuite je vous exposerai le plan santé issu de notre commission médicale.

## **Monsieur Michel CONTOUR**

J'aimerais dire un mot en deux minutes au nom de notre groupe. Comme vous venez de l'évoquer, monsieur le président, mes chers collègues, c'est dans un contexte international particulièrement douloureux et inquiétant que nous sommes réunis ce matin pour nos travaux. Ils peuvent apparaître bien dérisoires à l'échelle des événements que nous traversons, ils doivent néanmoins s'avérer utiles en contribuant de la meilleure des manières à aider le peuple ukrainien attaqué. Tout comme voici

deux ans, alors qu'au regard de l'évolution de la médecine, une pandémie ne semblait plus imaginable, aujourd'hui une paix de trois quarts de siècle en Europe occidentale ne paraissait plus devoir être remise en cause. Depuis trente ans et la chute du Mur, le commerce et l'appât du gain ont dépassé les frontières, les marchandises prenant le pas sur les idéologies. Il faut aujourd'hui que de vieux démons se déchaînent à nouveau pour mesurer la fragilité de nos démocraties. L'Ukraine attaquée, c'est notre mode de vie qui est visé. Depuis une semaine, la réaction salutaire des démocraties de la planète entière doit renforcer notre sentiment d'appartenance à un monde libre. De grands mouvements de solidarité se mettent en place, nous nous devons dans l'ordre et l'efficacité y prendre toute notre place. Alors oui, les enjeux ne sont plus les mêmes, notre monde vient de changer. Hier encore, certains faisaient allégeance à l'agresseur qui aujourd'hui opprime son peuple et menace la paix en Europe. Demain, face à cela, l'histoire jugera nos comportements respectifs. Pour notre groupe Le Loir-et-Cher Autrement, à notre place dans cette assemblée, nous continuerons à servir pour le bien commun des Loir-et-Chériens et au-delà. Je vous remercie.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Michel. D'autres interventions ? Très bien, nous allons débiter l'étude des dossiers. Je souligne que Virginie Verneret sera nommée secrétaire de séance. Félicitations, Virginie, lourde responsabilité comme toujours.

Préalablement à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour, je vous propose que nous observions une minute de silence en mémoire et en hommage à Jean Léger qui a été longtemps maire de Mondoubleau et conseiller général et dont nous venons d'apprendre le décès.

*Une minute de silence est observée par l'ensemble de l'assemblée.*

#### **1. Approbation des procès-verbaux des séances de conseil départemental des 1<sup>er</sup> et 19 juillet et 11 octobre 2021**

Je vous propose d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil départemental des 1<sup>er</sup> juillet, 19 juillet, 11 octobre 2021 joints en annexe à la délibération.

Je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi en ce sens.

Bien entendu, si vous avez des observations, la retranscription de nos échanges, de nos débats et de nos propos est retranscrite parfaitement avec précision. Pas de problème, donc on vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité pour ce dossier n° 1.

#### **2. Environnement – Dotation départementale d'aménagement durable – DDAD 2022**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Le dossier n° 2 sera confié à Pascal Huguet pour en faire la présentation.

### **Monsieur Pascal HUGUET**

Le dossier n° 2 concerne la DDAD, dotation départementale d'aménagement durable pour 2022. 999 200 € ont été mis au crédit, ceci est très encadré par la taxe d'aménagement, puisque le financement vient de la taxe d'aménagement.

Trois dossiers posent un problème et ne sont donc pas adoptés aujourd'hui, ils concernent Lamotte-Beuvron, Theillay et Thoury qui ne rentrent pas dans le cadre du règlement actuel. Nous proposons donc éventuellement d'augmenter le budget DDAD pour le deuxième semestre 2022 et de sortir du cadre de la taxe d'aménagement pour pouvoir élargir cette DDAD qui devient de plus en plus importante dans les communes et qui est très appréciée par toutes nos communes, quelle que soit leur taille. En tout cas, jusqu'à la limite de la taille que l'on peut aider, puisque plus c'est grand, moins on aide, mais on aide quand même. Donc trois dossiers reportés. Une commission a été constituée, elle se réunira le 21 mars prochain pour éventuellement élargir ces possibilités de DDAD. Dans le règlement, on a un plafond de 58 000 €, avec trois taux appliqués : 70-30-15 % et 50 % pour la mesure de lutte contre les frelons asiatiques qui rentre également dans ce domaine, 40 % pour la lutte contre les espèces invasives

en cours d'eau. Voilà ce que je peux vous dire sur cette DDAD actuelle qui a été mise en place précédemment, mais qu'on va essayer d'élargir.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Pascal pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Pascal Bioulac.

### **Monsieur Pascal BIOULAC**

Merci, Monsieur le président. Je voulais vous remercier d'avoir pris en compte les demandes d'augmentation de cette DDAD et de l'avoir permis, après des échanges avec Pascal Huguet que je remercie aussi et Patrick Feldner. Je trouve qu'en faisant cela, on va dans le bon sens et qu'en créant cette commission et en élargissant le champ d'intervention au-delà de la taxe d'aménagement, on va dans le sens de ce que vous aviez évoqué au début de votre mandat sur les points importants de la santé et de l'environnement. Je me réjouis, puisque je suis directement concerné sur un projet à Lamotte-Beuvron qui est un projet hyper innovant. Aujourd'hui, on est la deuxième ville de France à anticiper une législation de 2024 sur le tri des biodéchets qu'on insère dans un projet d'économie circulaire avec une quinzaine d'agriculteurs, avec un bon complément de revenus sur de la production de biogaz et de collecte des biodéchets en achetant des collecteurs intelligents, dont le dispositif a été aussi développé grâce à la direction des collèges, dont le collège de Lamotte-Beuvron. On propose un projet de société à nos administrés et si Lamotte-Beuvron peut être le fer de lance pour le Loir-et-Cher du développement durable à capter les gaz à effet de serre et à améliorer la production de biogaz, puisqu'on collecte des biodéchets qui ont un fort pouvoir méthanogène, on s'inscrit dans le champ de ce que nous avons toujours porté ici au conseil départemental de Loir-et-Cher, à savoir agriculture, environnement et développement de l'économie circulaire. Je vous remercie donc d'avoir pris en compte ce que l'on avait vu ensemble et ce dont on avait pu échanger quand vous étiez venu à Lamotte-Beuvron avec vos équipes et je vous en remercie.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Pas de problème, Pascal. Je me réjouis également que tu aies rejoint la commission, c'est important.

### **Monsieur Pascal HUGUET**

Philippe, si tu me permets de dire juste un mot à Pascal qui va tout à fait dans ton sens, pour enlever les biodéchets, notamment les biodéchets alimentaires, il faut dans les méthaniseurs un hygiéniseur et je pense que tous les méthaniseurs n'auront pas les moyens de mettre en fonction un hygiéniseur. Peut-être qu'il faudra réfléchir, au niveau départemental ou plus largement, en tout cas avec Lamotte-Beuvron, à utiliser cet hygiéniseur ou hygiénisateur, je ne connais pas le terme dont il faut exactement parler, mais on se comprend. Peut-être qu'il faudra réfléchir là-dessus, au-delà de ce que tu viens de dire, Pascal.

### **Monsieur Pascal BIOULAC**

Merci Pascal, c'est une bonne intervention à laquelle je souscris. Effectivement, c'est un investissement très conséquent, ce qui fait qu'aujourd'hui des syndicats qui n'étaient pas tout à fait intéressés par la production de biogaz il y a encore quatre ou cinq ans, y compris d'ailleurs à leur décharge le réseau GRDF et GRT Gaz qui ne voulaient pas injecter de biogaz dans les réseaux de peur que cela pourrisse les tuyaux, aujourd'hui GRDF et GRT Gaz ont changé complètement leur fusil d'épaule en cinq ans et veulent du 100 % de biogaz. La crise ukrainienne montre bien, on ne réglera pas tout par un seul méthaniseur, et c'est pour cela que je souscris à la proposition de Pascal, qu'il y a une vraie politique environnementale en Loir-et-Cher et qu'on soit un département précurseur à aider à la mise en place de ces hygiéniseurs. D'abord on va être un hygiéniseur test. Je m'excuse d'être un peu long, mais c'est hyper important pour ce qui arrive dans nos cités et dans notre pays. On va être un méthaniseur test à Lamotte-Beuvron, la nouvelle devrait tomber d'ici quelques jours par le ministère de l'Environnement puisqu'on a un hygiéniseur de grande capacité à plus de 30 000 tonnes, cela veut dire que l'on peut hygiéniser les boues de stations d'épuration, les biodéchets et qu'on est un des rares méthaniseurs de France à pouvoir associer les deux. Je souscris donc grandement à la proposition de Pascal de travailler là-dessus pour apporter des outils pour développer des revenus complémentaires chez nos exploitants agricoles.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Très bien, on fera également tout pour subventionner et aider les Gaïa Box. Effectivement, comme tu le soulignes, c'est très important parce qu'on s'aperçoit que 40 % du gaz qui vient en France est du gaz russe. Il va donc falloir qu'on change peut-être notre fusil d'épaule, pour pouvoir favoriser la méthanisation et les gaz produits par la méthanisation. Tout à fait, c'est important.

### **Monsieur Pascal BIOULAC**

Juste un dernier chiffre pour dire ce que cela représente un méthaniseur à l'échelle d'une ville de 5 000 habitants, c'est l'autonomie totale en énergie d'une ville de 5 000 habitants. Ce n'est donc pas rien, on ne parle pas de trente maisons.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Tout à fait. S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de mettre ce dossier n° 2 au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

### **3. Délégation de service public domotique – Communication sur le rapport 2020 du délégué**

Nous allons passer au dossier n° 3 qui vous sera présenté par Monique.

### **Madame Monique GIBOTTEAU**

Merci, président. C'est la fin d'une délégation de service public domotique. Il y a maintenant sept ans, nous étions déjà très investis dans le maintien à domicile et le département avait décidé de déployer un pacte domotique visant à éviter les chutes et l'isolement à domicile. Pour éviter ces chutes, nous avons dans notre pacte domotique une proposition notamment de chemins lumineux, parce que se fracturer un col du fémur pouvait bien sûr aboutir à l'hôpital, en EHPAD ou quelquefois à un décès, ou difficilement un retour à domicile donc nous avons investi dans cette prévention à domicile. Dom@dom avait répondu à l'appel d'offres et avait été retenu. Aujourd'hui nous nous privons de cette délégation. Elle est terminée, mais nous gardons quand même un contact, ils vont assurer bien sûr encore un service parce que le service de Dom@dom a été reconnu comme étant pratiquement le meilleur sur le département avec de vrais professionnels au bout du fil, avec des professionnels qui faisaient une vraie prévention psychique, repéraient des maux quand il y avait des décès, des stress, des pressions. Nous avons donc eu un très bon service. Nous avons donc clôturé en début d'année cette délégation.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Monique, pour cette présentation. Une question ou observation de Michel Contour.

### **Monsieur Michel CONTOUR**

Je m'étais permis de te la poser quand on s'était rencontrés, pour savoir effectivement à la fin de cette DSP, quelle était la relation financière entre le département et Dom@dom. J'ai cru comprendre que les subventions baissaient au fur et à mesure vers la fin. Une question subsidiaire avant cette réponse, j'ai cru comprendre à travers tes propos que vous alliez relancer une DSP. Je me trompe ? Je croyais que l'intérêt était de ne plus avoir de DSP, il me semble.

### **Madame Monique GIBOTTEAU**

Non, on n'a pas relancé de DSP. Je disais que Dom@dom, qui avait créé des postes, des emplois, restait installé à Blois. On n'avait donc plus de DSP avec eux, mais ils continuent d'être en relation, comme Présence Verte, comme toutes les autres structures qui assurent des accompagnements ou des appels ou des alertes. Ils continuent comme les autres. Je dis que c'était vraiment une excellente structure avec qui notamment les sapeurs-pompiers étaient très contents de travailler, parce qu'il y avait moins de dérangements avec cette structure qu'avec d'autres. Notamment, on a été très vigilants avec des structures d'un point de vue financier, je ne vais pas les nommer, mais qui proposaient des contrats, mais au Maroc. La nuit, quand il y avait des problèmes, il n'y avait pas de réponse. On a donc été très vigilants là-dessus et eux, on leur accorde toute notre confiance encore.

## **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Monique pour ce complément d'information. Je propose de mettre ce dossier n° 3 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

### **4. Mise en œuvre d'une mesure de cumul allocation revenu de solidarité active (RSA) et revenu d'activité pour les allocataires du RSA**

Le dossier n° 4 sera confié à Florence Doucet.

## **Madame Florence DOUCET**

Merci président. Le dossier n° 4 concerne la mise en œuvre d'une mesure de cumul allocation de revenu de solidarité active et revenu d'activité pour les allocataires du RSA.

Pour mémoire, le département a mené une expérimentation de cumul RSA et revenu d'activité en 2019, expérimentation qui a été reconduite pour les années 2020 et 2021 et qui a été étendue à certains métiers qui étaient fortement impactés par la crise sanitaire. En 2019, l'expérimentation avait été conduite pour répondre aux problématiques du travail saisonnier chez nos exploitants agricoles, la reconduction que nous avons entérinée par la suite concernait les métiers sous tension, on pense notamment à l'hôtellerie-restauration, mais pas que. Vous l'aurez compris, ce dispositif permet à tous les allocataires qui reprennent une activité sur un secteur ou un métier ciblé comme étant en tension de bénéficier d'un intéressement, parce que la clé de voûte, c'est bien celle-ci, qu'on ait aussi un intérêt à retourner travailler. Avec la possibilité de cumuler le RSA et le revenu d'activité sur une période de deux trimestres. De plus, en fonction du contrat, l'allocataire peut également bénéficier de la bourse « Reprise emploi formation » en complément du cumul.

Le dispositif, dont le coût annuel pour 2021 est estimé à 31 000 € selon une source de la caisse des allocations familiales, s'inscrit de plein droit dans le code de l'action sociale et des familles pour les fins d'activité sans revenu de substitution. Cette mesure doit encourager les allocataires à reprendre une activité sans risques de se mettre en difficulté financière. On le comprend d'autant plus aujourd'hui, avec l'augmentation du prix des carburants. L'objectif du département, puisque nous avons en charge les allocataires du RSA, c'est aujourd'hui d'identifier les freins et de pouvoir être en capacité de les lever. Cela avait aussi pour vocation d'inciter les employeurs à réaliser des contrats plus longs, même s'il ne s'agit pas toujours de temps complets.

Cependant, le nombre de demandes reste faible : 141 en 2019, sur une période de six mois. 93 en 2020 et 107 pour 2021. Les données ne sont pas encore totalement consolidées. Cela s'explique en partie par la crise sanitaire pour 2020 et 2021, et la fermeture de certaines entreprises.

Le conseil départemental a acté dans le cadre de son plan de relance son souhait de poursuivre son effet et surtout de renforcer son appui aux entreprises. Le système d'intéressement est le suivant : on cumule donc le RSA et les ressources liées aux activités professionnelles, ainsi que l'emploi et la formation éventuellement, vous l'aurez compris. En faveur du public RSA dans les deux secteurs suivants : hôtellerie-restauration et secteurs agricole, viticole, ainsi que plus de 26 métiers pour 10 autres filières.

Pour 2022, il vous est donc proposé de reconduire la liste des métiers que nous avons ciblés en 2021 et d'y ajouter les métiers suivants : aide-ménagère et préparateur de commandes. Vous comprendrez pourquoi nous souhaitons élargir aux aides-ménagères, nous savons qu'aujourd'hui sans ces aides, nos aînés auront des difficultés à pouvoir rester chez eux et c'est toute la politique que conduit Monique en ce sens. Le maintien à domicile, nous y sommes très attachés et là aussi, c'est peut-être une façon de renforcer nos dispositifs.

Nous vous proposons également d'allonger le délai pour réaliser la demande de cumul, en passant de trois à quatre mois à compter de la reprise. Ceci permettra d'optimiser le dispositif tout en renforçant la communication.

Enfin, de maintenir les actions de formation et de soutien sur ces filières menées avec l'État,

Pôle emploi et la région, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et les services à la personne.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Florence pour cette présentation complète.

**Monsieur Stéphane BAUDU**

Pour Florence, une question bien sûr par rapport à ce dispositif qui, je pense, est un bon dispositif, même s'il mérite d'être encore consolidé. Tu as raison de souligner que la crise Covid a forcément pénalisé sa mise en œuvre. Simplement une question concernant la détection et le fait de retenir des nouveaux métiers, aide-ménagère, préparateur de commandes, je pense effectivement que ce sont des métiers en tension sur lesquels il y a un intérêt à positionner ce type de public. Ma question est de savoir comment se fait la détection de ces secteurs en tension. Est-ce que c'est le conseil départemental seul ? Est-ce que vous travaillez avec les secteurs économiques ? Les maisons de l'emploi, par exemple, pour essayer de trouver les métiers qui demain, nécessiteraient effectivement cette mobilisation particulière.

**Madame Florence DOUCET**

De façon générale, je dirais qu'aujourd'hui malheureusement, je crois que pas un secteur n'est sous tension. Il y a des difficultés de recrutement. On aurait pu tout mettre, Stéphane, et on l'entend, dans le bâtiment, etc. Effectivement, il y a un travail partenarial, on considère que de toute façon, travailler seul dans son coin, cela peut avoir des effets positifs, mais en règle générale, on ne va pas très loin. Il y a donc un vrai travail de concertation avec différents partenaires. Effectivement, ensuite, on fait un choix. Le secteur des aides à domicile nous paraît ô combien pertinent. Je te l'expliquais, c'est aussi pour renforcer une politique qu'on souhaite conduire de maintien à domicile de nos aînés.

**Monsieur Stéphane BAUDU**

Un petit point complémentaire : est-ce qu'il y a nécessité de zoomer sur des parties du territoire ? Je peux citer le Vendômois par exemple, qui est encore plus en tension peut-être que le reste du Loir-et-Cher, sur des métiers spécifiques. Est-ce qu'il y a nécessité de zoomer sur des parties du territoire qui ont des besoins ?

**Madame Florence DOUCET**

Cela concerne bien évidemment tout le Loir-et-Cher. On a sorti une cartographie justement pour localiser. On l'a vu, cela demande à encore être étoffé. On a peut-être un souci de communication, donc il faudra marteler le message qu'on a cette possibilité de cumuler le RSA et le revenu d'activité, mais l'intention est bel et bien de travailler sur l'ensemble territorial. Effectivement, tu le dis à juste titre, on est quasiment à un retour au plein emploi. Déjà, le Loir-et-Cher a un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, le Vendômois en particulier. La volonté est bel et bien de travailler sur l'échelle du département et de gommer certaines iniquités, si elles peuvent se faire jour, en renforçant notamment notre communication.

**Madame Monique GIBOTTEAU**

Sur le Loir-et-Cher, nous sommes dans une situation extrêmement grave pour le maintien à domicile et dans les EHPAD, dans les hôpitaux. C'est une vraie catastrophe. Nos directeurs sont à bout, ils n'ont pas de personnel, c'est gravissime. Si vous pouvez orienter des personnes vers le maintien à domicile ou vers les EHPAD, vraiment faites-le parce que je ne sais pas comment on va faire dans quelque temps. À savoir qu'il y a certainement une voie à exploiter, qui est la validation d'expérience et d'acquis pour les agents soignants, pour les ASH, pour les personnes qui interviennent à domicile. Il y a une voie vraiment à leur offrir, quand elles ont validé leurs acquis, elles peuvent devenir aides-soignantes, puis infirmières. Elles ont une vraie projection professionnelle, je trouve que c'est une des voies qu'on n'exploite pas assez et qu'on ne fait pas connaître, mais je trouve que c'est une voie qui est la plus ambitieuse et la plus prometteuse pour nos personnels à domicile.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**



Merci pour cette alerte qui effectivement est préoccupante. Je vous propose de voter ce dossier n° 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**5. Mise en œuvre d'actions destinées à l'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Le dossier n° 5 concerne le financement des associations d'aide à l'insertion professionnelle, il est également confié en présentation à Florence Doucet.

**Madame Florence DOUCET**

Merci président. Ce dossier concerne les actions destinées à l'insertion des allocataires du RSA. Ce dossier, que vous avez pu consulter, vous présente les 18 conventions d'attribution de subvention aux structures de l'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2022 pour un montant de 627 689 €. Ces 18 conventions tiennent compte des dispositions arrêtées par le règlement départemental d'attribution des aides financières aux structures d'insertion par l'activité économique.

**Monsieur Stéphane BAUDU**

Sur ce sujet qui est important, majeur même, j'ai une simple question technico-financière. Quand je regarde les 18 associations, le montant attribué et le nombre d'équivalents temps plein, on voit que d'une association à l'autre, à équivalents temps plein quasi identiques, les montants diffèrent. Comment est calculé ce montant, finalement ?

**Madame Florence DOUCET**

Petite précision, en fonction des associations, on n'est pas tout à fait sur le même public cible. Effectivement, certaines associations ont des difficultés et ne sont pas géographiquement implantées partout sur le territoire. Je pense à Éclair, nous avons d'ailleurs reçu le directeur avec Geneviève Repinçay. Nous avons eu un échange sur les difficultés qu'il pouvait rencontrer. Éclair par exemple est implantée sur le territoire de Mondoubleau. Je sais toute l'importance qu'il y a sur ces secteurs ruraux d'avoir ce type d'association. Sur la question financière qui est purement technique, je m'adresse à mon directeur.

**Stéphane CADORET, directeur général adjoint des solidarités**

Je n'ai pas les critères sous les yeux et je suis en train de réfléchir par rapport à la réponse la plus précise que je pourrais apporter là-dessus. On est liés à des appels à candidatures, donc de fait, ce sont des critères assez précis. Je te propose, Stéphane, que l'on puisse échanger sur ce propos entre nous.

**Monsieur Stéphane BAUDU**

Avec plaisir.

**Madame Catherine LHÉRITIER**

Je pense aussi qu'il y a une différence de structures juridiques, dans le même rapport tu as les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion. C'est un élément.

**Madame Geneviève REPINÇAY**

Comme le dit Florence, j'étais allée la voir avec le responsable d'Éclair, c'est la question qu'il avait posée et qui l'interpellait, parce que nous aidons ces structures en fonction de nombre de personnes au RSA qui viennent les trouver. Or, justement, Éclair constate qu'il y a de moins en moins de personnes au RSA qui viennent demander des heures de travail. Florence avait dit qu'elle allait se pencher sur le problème, ce qu'elle a l'air évidemment de faire parce qu'elle a l'air très occupée. Est-ce qu'il y aurait un début d'explication pour comprendre pourquoi il y a de moins en moins de personnes au RSA qui viennent se présenter pour trouver du travail ?

**Madame Florence DOUCET**

Geneviève, je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a un mois à la même heure, à la même place, nous faisons justement une présentation de la mission insertion et je vous donnais un exemple, une anecdote qui m'avait particulièrement marquée lors d'une rencontre avec les services de l'État entre autres et certaines associations intermédiaires. Cet exemple avait été donné et je me demande si ce n'était pas Claire qui avait soulevé la question sur la problématique de la fin d'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières et cette obligation pour les communes de trouver une solution. Effectivement, je pense qu'il y a aussi un problème de communication. Aujourd'hui, c'est malheureux à dire, mais il faut savoir se vendre. Typiquement, une association intermédiaire type Éclair pourrait potentiellement s'adresser aux mairies en leur disant : « vous allez avoir des difficultés, vous allez avoir une surcharge d'activité, mais pour autant, est-ce que cela va nécessiter que vous recrutiez un agent, par exemple à temps partiel ? Peut-être que nous, nous avons une solution à vous apporter, nous pouvons mettre à disposition une personne qui est dans nos fiches ». L'information avait été donnée, visiblement. Encore une fois, je ne suis pas maire. Un courrier avait été adressé en mairie, cela s'était dilué quelque part, en tout cas, la communication n'était pas passée. C'est un élément de réponse, qui en appelle d'autres. Souvenez-vous également que le nombre d'allocataires RSA en Loir-et-Cher a diminué de près de 7 %. Aujourd'hui, notre difficulté en tant que département, chef de file des solidarités, c'est comment faire pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. En réalité, quand on n'est dans le dispositif RSA que depuis six mois, on sait qu'on multiplie les chances de pouvoir les réinsérer plus facilement qu'une personne qui est dans le dispositif depuis plus de deux ans. Aujourd'hui, on essaie d'abord d'identifier les freins pour le retour à l'emploi : la mobilité, le logement, la garde d'enfant. Je vais vous donner un autre exemple d'une personne sur mon secteur, une jeune maman solo de 23 ans, avec des triplés. Elle a cette volonté de travailler, elle a trouvé un emploi dans un secteur sous tension, un EHPAD, avec un directeur souple qui aménage les horaires. Aujourd'hui, elle a un enfant qui est potentiellement sur le champ du handicap. Cette maman a cette volonté d'être insérée professionnellement, parce qu'elle sait que l'insertion professionnelle, c'est l'insertion sociale. Elle risque de se retrouver en difficulté parce qu'on va lui dire que son enfant ne sera accueilli qu'à mi-temps. Pas de solution de garde. Donc, lever les freins. Je ne suis pas certaine qu'il y ait moins d'allocataires RSA. On a vraiment des freins, un manque de communication. Aujourd'hui, tout cela est à retravailler et les services de la direction de l'insertion y travaillent, y compris avec nos travailleurs sociaux de MDCS et nos conseillers insertion. On est en train de revoir tout cela, et on croit beaucoup également aux services publics de l'emploi.

### **Madame Geneviève REPINÇAY**

Justement, c'est plutôt la deuxième partie que tu viens de m'indiquer, Florence, qui correspond à la réponse que j'attendais. À Éclair, ce n'est pas qu'ils manquent de demandes, ils ont beaucoup de possibilités de chantiers, mais ils ont de moins en moins de personnes à mettre en face. C'est connu, ils ne savent plus qui envoyer. C'est le problème.

### **Madame Florence DOUCET**

Encore une fois, aujourd'hui, notre difficulté c'est la personne la plus éloignée de l'emploi. Effectivement, il y a des demandes. Là aussi, je pourrais te citer un exemple d'une personne qui cherche une aide d'une personne qui viendrait quelques heures par jour auprès de son parent âgé. Il semblerait que le monsieur soit un épicurien, donc il a besoin d'un cordon-bleu. Sur Éclair Mondoubleau, les personnes qui potentiellement auraient pu être proposées ne savent pas cuisiner. Aujourd'hui, on a aussi ces problématiques, savoir rentrer dans des cases. C'est pénible à dire comme cela, mais c'est vrai qu'il faut savoir aussi cocher les cases.

### **Monsieur Michel FROMET**

Je me réjouis de voir dans la liste des associations qui emploient des équivalents temps plein, l'association des Jardins de Cocagne et l'entreprise d'insertion Bio-Solidaire. Je rappelle que l'an dernier, j'avais demandé au conseil départemental la possibilité de voter une aide importante aux Jardins de Cocagne pour faire l'acquisition d'une longère supplémentaire avec quatre hectares. Cela se traduit concrètement aujourd'hui par des espaces en bio-maraîchage beaucoup plus importants, et cela se traduit aussi par des équivalents temps plein en RSA, 17 pour les Jardins de Cocagne et 6 pour Bio-Solidaire. Je pense qu'on a donc contribué comme il le fallait l'an dernier à accompagner cette association, qui a encore en projet d'acquérir trente hectares supplémentaires. Je crois qu'on a vraiment eu une très bonne idée de les soutenir, parce qu'il y a des résultats positifs au niveau de l'emploi.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Michel, pour cette intervention.

### **Madame Catherine LHÉRIER**

Je voudrais revenir sur la problématique soulevée par Florence et par Geneviève. Je pense qu'on gagnerait sans doute à passer une convention entre association des maires et conseil départemental parce qu'entre ce que soulève Geneviève sur le peu de personnes à mettre à disposition et ce que soulevait Florence, on voit bien que quand il s'agit d'interventions dispersées, c'est compliqué pour des personnes en difficulté d'aller chez plusieurs employeurs. Peut-être que cela dissuade aussi les personnes. Florence tout à l'heure évoquait la question des coûts de déplacement aussi. Il est vrai que sur une commune, on peut imaginer qu'il y a une régularité d'intervention qui ne nécessite pas de faire différents trajets dans la journée et je pense qu'on aurait effectivement intérêt à valoriser cette action en direction des communes, bien leur expliquer comment avoir recours à l'association Éclair. J'y ai pour ma part recours, il est vrai que cela permet d'intervenir quand il y a une surcharge ou comme le disait Florence, lorsqu'on est confronté à de nouvelles modalités d'entretien de nos espaces publics. Je pense que cela contribuerait à bien faire connaître ces possibilités aux communes, mais aussi peut-être à rassurer le public qui pourrait de cette façon peut-être mieux s'orienter vers les associations intermédiaires. Je mets donc l'association à disposition pour qu'on puisse avancer sur une convention et qu'on communique sur cette convention.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Catherine, pour cette prise de parole.

### **Madame Monique GIBOTTEAU**

Je voulais faire une petite communication suite à ce que j'ai entendu, Florence. Je suis allée à l'inauguration de la Conciergerie solidaire sur le Vendômois. Sur toutes les communes du Pays vendômois, donc cela dépasse l'agglomération, Collines du Perche et Haut-Vendômois, on peut contacter cette conciergerie qui prend en charge tous les travaux : promener un chien, aller au pressing, etc., à prix coûtant. On a un abonnement sur l'année et on ne paie pas du tout de dépassement pour la prestation assurée. Cela va aller dans toutes nos petites communes avec un camion qui aura des produits d'hygiène de première intention, mais qui pourra aussi assurer un service auprès des EHPAD, auprès des personnes âgées, donc peut-être avoir cela dans sa tête. Je vous donnerai les coordonnées.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Monique. Je vous propose de mettre ce dossier n° 5 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

### **Monsieur Pascal BIOULAC**

Je me réjouis de ce soutien et de toutes ces actions sur le RSA et je partage à 200 % le point de vue de Monique sur les ASH avec un tremplin de formation sur des emplois très difficiles avec le RSA, de les incorporer et de faire un retour à l'emploi. Je me félicite de ce qu'a présenté Florence sur l'accompagnement de tous ces métiers et je me félicite de cette unanimité, même si je suis surpris des positions de certains qui, au niveau national, préconisent l'arrêt du RSA et des actions en faveur de ces dossiers. Merci.

## **6. Aide à la primo-installation de professionnels de santé : un médecin généraliste à Pontlevoy**

Le dossier n° 6 sera porté par Bruno Harnois sur les aides à la primo-installation.

### **Monsieur Bruno HARNOIS**

Dans le cadre de la politique d'aide à la primo-installation de professionnels de santé sur le territoire, il est proposé le versement d'une aide financière de 1 915 € au Docteur Cassien Gauthier qui s'est installé le 15 décembre 2021 à Pontlevoy, pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel. Il s'est engagé à exercer trois ans en Loir-et-Cher et à participer à la permanence des soins. Il participe également au dispositif Païs.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

C'est Païs qui l'intéressait, pour cette installation. C'est à souligner. Je propose le vote de ce dossier n° 6. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

### **7. Allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale**

Le dossier n° 7 sera également porté par Bruno Harnois.

### **Monsieur Bruno HARNOIS**

Il s'agit du versement édicté dans le Plan Santé d'une allocation départementale de 1 200 € à deux étudiantes en médecine générale, soit un total de 2 400 €, qui effectuent leur stage de six mois en tant qu'internes au sein du département. Une dans le service de soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier de Vendôme-Montoir, l'autre dans le service des urgences du centre hospitalier de Vendôme-Montoir.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Bruno. Je vous propose le vote de ce dossier n° 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

### **8. Situation de synthèse des autorisations de programmes (AP) – Exercice 2022**

Le dossier n° 8 sera présenté par Claire Foucher-Maupetit.

### **Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Merci Monsieur le président. Ce dossier n° 8 correspond à une situation de synthèse des autorisations de programmes, qu'on appelle AP. Lors du budget supplémentaire de 2007, il avait été proposé à l'assemblée départementale la rénovation du collège Louis Pergaud de Neung-sur-Beuvron, qui est mis dans le PPI. On l'a déjà évoqué, c'est un collège innovant, un collège du futur. Cela inclut la démolition des bâtiments existants à l'exception de la demi-pension qui avait déjà été rénovée en 2003. Le projet intègre l'utilisation massive de matériaux biosourcés avec un système dans le collège où on arrivera à des énergies positives avec ces matériaux biosourcés, un niveau de performance énergétique très élevé qui répond aux critères « Bâtiment à énergie positive 2020 ». Une autorisation de programme avait été ouverte pour un montant de 9,8 millions d'euros, puis un appel d'offres a été lancé pour un retour le 24 novembre 2021. La commission d'appel d'offres a eu lieu le 21 février 2022. Il en est ressorti que le montant des offres est largement supérieur, comme c'est malheureusement le cas actuellement pour beaucoup d'appels d'offres, avec la conjoncture actuelle que l'on connaît tous. C'est donc largement supérieur aux estimations de l'administration en raison notamment des prix actuels des matériaux. Pour l'ensemble des lots, certains étaient inférieurs aux estimations, mais un lot a été particulièrement plus élevé qu'il n'était prévu au départ, c'est-à-dire le lot qui correspond au bois et pour lequel la hausse a été de 109 %. C'est particulièrement ce lot qui met en difficulté et qui fait que ce projet sera financièrement plus élevé que prévu.

Afin de répondre à cette dépense supplémentaire, il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme de 3,2 millions d'euros, ce qui porte celle-ci à 13 millions d'euros. Je vous propose donc d'approuver ce projet de délibération.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Claire. Effectivement, c'est un projet sur un collège du futur. Le cahier des charges a été établi avec l'Éducation nationale. On utilise bien sûr des matériaux éco-responsables et effectivement il y a un surcoût lié à l'augmentation des matières premières et comme tu le spécifiais justement, sur le bois. Il faut quand même préciser que ce type de collège permettra aussi une économie de fonctionnement sur l'énergie, puisque ce sera un bâtiment à énergie positive donc le coût de l'énergie sera à zéro. Par ailleurs, c'est un collège qui a une spécificité, puisque ce sera un collège sans clé également. Ce collège sera ouvert aussi au monde associatif en particulier le samedi. Je tenais à le préciser, c'est important. Le

collège actuel est en très mauvais état et on avait vraiment obligation de refonder et de reconstruire ce collège.

### **Monsieur Michel FROMET**

Monsieur le président, on s'est longuement interrogés l'an dernier, voire un peu plus, sur la pertinence ou non de refaire ce collège. On avait interrogé la carte scolaire et on avait conclu qu'il était assez logique d'engager ces travaux sur Neung-sur-Beuvron. Le problème, c'est que personne n'imaginait à l'époque que cela allait atteindre un coût aussi extraordinaire. On est quand même rendu à 13,5 millions d'euros pour un collège de 300 élèves. Je suis donc particulièrement inquiet, d'abord de la facture qui nous attend si on entreprenait ces travaux. J'aimerais que l'on réinterroge la carte scolaire pour voir s'il n'y a pas une solution alternative. Des collèges sont à proximité : Saint-Laurent-des-Eaux, Bracieux, Lamotte-Beuvron au sud, Romorantin. Est-ce qu'on ne peut pas réinterroger cette carte scolaire pour essayer de trouver une alternative qui, au final, nous reviendrait beaucoup moins cher, peut-être, pour les finances de notre collectivité ? C'est la question que je me pose. En l'état actuel des choses, par rapport à ce dossier, je m'abstiendrai parce que j'attends qu'on réinterroge la carte scolaire avant de prendre une décision finale.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Avant de donner la parole à Claire, je tiens à préciser quand même que tous les travaux que l'on va engager et tous nos projets vont connaître un surcoût lié à la construction et aux matières premières. Je pense qu'il faut qu'on commence à se préparer au fait que ce sera systématique. Deuxième chose, je pense que fermer un collège, pour le département, ne me semble pas être une excellente idée. Je pense que si on veut avoir un département qui soit attractif, annoncer qu'on ferme un collège dans le département ne me semble pas être un bon signal. Ensuite, s'agissant du financement, je rappelle que nous avons quand même une subvention de 1,8 millions liée au FEDER. Je souhaitais également spécifier que nous avons déjà signé des marchés avec les différentes entreprises et qu'en cas d'abandon du projet, on aurait pratiquement un million d'euros d'indemnisation à verser aux entreprises. Je tenais à le préciser.

### **Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT**

On est en train de travailler à la carte scolaire et la sectorisation de façon assez fine avec un logiciel que l'on a maintenant dans les services, on regarde cela collège par collège. Ce que j'entends, par rapport aux travaux, mais malheureusement les choses ont été décidées il y a deux ou trois ans, il y a tellement de modifications en ce moment dans l'actualité qu'on ne peut présager de ce qui va arriver. Peut-être que ce sera moins cher dans les collèges que l'on prévoit de rénover dans un ou deux ans. Il faut réfléchir aussi à l'équilibre des territoires du Loir-et-Cher, parce que si on se pose cette question, on va avoir les mêmes sujets pour les collèges d'Oucques-la-Nouvelle, Saint-Amand, pour d'autres sectorisations. Je rappelle qu'il y a la sectorisation, sur laquelle on travaille, on fait un gros travail avec les collèges de Blois actuellement, mais pas que. Je pense qu'au niveau de nos collégiens, il faut réfléchir aussi au transport, combien de temps le matin ils sont dans les cars, c'est fondamental d'avoir un collège à proximité et là, c'est vraiment le collège du futur type que l'on aura en plus dans le Loir-et-Cher, ce sera un peu le collège phare. Plutôt que le fermer, l'idée était justement de mettre l'accent dessus. J'entends qu'il y a 300 collégiens, il sera dimensionné pour, mais il en vaut tout à fait la peine à mon sens.

### **Monsieur Benjamin VÉTELÉ**

Merci, Monsieur le président. Je pense effectivement que la question de la sectorisation à l'échelle du département est extrêmement importante, pas uniquement sur un plan technique et comptable, c'est-à-dire qu'une sectorisation a aussi vocation à remplir des objectifs partagés, des objectifs de proximité, de réussite, de mixité sociale et scolaire. Je sais, Claire, que tu as engagé un travail à ce niveau avec les services. Je serais vraiment intéressé pour qu'on puisse le partager puisque ces objectifs sont primordiaux pour savoir ensuite dans quelle direction on peut aller. Je pense que vraiment, cela doit être un chantier qui ne doit pas être uniquement technique, mais bien un chantier politique. Toutefois, je souscris à ce que tu as dit, Philippe c'est-à-dire que je pense qu'aujourd'hui, la question du maillage territorial du département et de ses collèges est une force pour notre territoire. On a eu un CDEN très riche il y a une quinzaine de jours, nous étions quelques collègues présents sur le premier degré et on voit à quel point la disparition de classes ou de collèges est un enjeu qui dépasse le monde de l'éducation, car il touche à l'aménagement du territoire, au sentiment d'appartenance à un territoire, etc. Je pense que les collèges y contribuent de ce point de vue. 13 millions d'euros, c'est beaucoup d'argent. À titre d'exemple, je rappelle que pour notre projet de nouveau collège à Blois, on est dans cet étiage. Je pense en tout cas

que c'est un investissement important, la priorité à l'éducation se traduit aussi par le fait de maintenir le cap quand on a des surcoûts. J'espère qu'on pourra le faire aussi pour le territoire de Blois qui en a bien besoin, notamment pour le collège Rabelais.

### **Madame Agnès THIBAUT**

Je voudrais rappeler que ce n'est pas d'actualité de fermer un collège. Cela me paraît vraiment hors sujet et on sent bien qu'on a vraiment besoin de ce collège à Neung-sur-Beuvron, c'est une nécessité. La seule chose, c'est se dire que ce sont des travaux très importants pour le nombre d'élèves. Là-dessus, il va falloir faire comprendre cela à nos concitoyens et bien expliquer. Je pense que tout le monde est d'accord que ce collège a besoin d'être rénové. Effectivement, le nombre de collégiens n'est pas très élevé, mais qu'est-ce qu'on appelle « pas très élevé » quand on est en milieu rural ? Cela me paraît fondamental que ce collège existe, continue à exister. En plus, quelle démobilisation pour tous les élus qui travaillent sur le territoire d'avoir ce signe négatif, cela ne me paraît pas possible. Il faut donc continuer à travailler là-dessus, c'est évident. Par contre, c'est vrai, dès qu'on dépasse un peu les budgets, cela me rend un peu malade, donc il faut vraiment expliquer à tout le monde pourquoi on dépense une telle somme pour tant de collégiens. Je ne mets pas en cause le montant du projet, etc., je n'ai pas assisté à la commission d'appels d'offres, je ne suis pas du tout au courant de cela, ce n'est pas du tout ma compétence. La seule chose que je peux voir, c'est si on divise le nombre d'élèves par 13 millions d'euros, cela revient très cher, mais beaucoup de choses s'expliquent. En tout cas, là où je suis sûre de moi, c'est que ce collège doit exister et qu'on doit faire des travaux.

### **Monsieur Michel CONTOUR**

Nous avons beaucoup réfléchi au sein de notre groupe, nous sommes très embarrassés avec ce dossier. Effectivement, une hausse aussi importante de plus de 30 % est difficile à avaler. Tu disais tout à l'heure qu'on n'aurait pas le choix, que d'autres appels d'offres nous révéleraient sans doute de mauvaises surprises de ce genre. Je pense que oui, dans certains cas il n'y aura pas d'alternative, on fera ou on ne fera pas. Là, l'alternative existe. J'ai bien compris qu'elle n'était pas forcément favorable, j'ai entendu les arguments en termes de répartition sur le territoire et qu'il n'y avait pas que le problème du coût à prendre en compte bien évidemment. J'ai aussi entendu les arguments de Michel Fromet, on restera solidaires au sein de notre groupe. Ce sera une abstention de notre groupe, mais c'est loin d'être une opposition.

### **Madame Catherine LHÉRITIER**

Monsieur le président, merci. Je pense, mes chers collègues, qu'il faut quand même qu'on soit cohérent sur nos décisions, c'est-à-dire qu'il y a quelques jours, nous votions un vœu contre la carte scolaire qui était proposée par les services de l'Inspection académique et aujourd'hui, j'entends quelqu'un qui voudrait supprimer un collège. Excusez-moi, je trouve cela tout à fait incohérent. Je trouve qu'il est tout à fait important que l'on puisse doter notre département... Si, c'est quand même ce que tu as dit, Michel. Tu as posé la question de la pertinence de rénover ce collège.

### **Monsieur Michel FROMET**

Je pensais qu'un réexamen de la carte scolaire était nécessaire avant de prendre la décision définitive. Je n'ai pas dit : il ne faut pas de collège.

### **Madame Catherine LHÉRITIER**

Si tu veux bien, je ne suis pas intervenue pendant ton intervention, je veux donc bien terminer la mienne. Ce que j'ai entendu, ce sont les éléments de Claire qui dit travailler effectivement très finement sur les besoins du territoire. J'ai entendu aussi les collègues qui intervenaient en disant qu'il était tout à fait important que notre territoire, et l'ensemble de notre territoire départemental soit attractif. Pour ma part, je pense tout à fait pertinent de faire le choix de la rénovation de ce collège. Le président nous l'a indiqué, c'est un collège qui sera exemplaire au regard de la consommation énergétique, et Dieu sait que malheureusement aujourd'hui, c'est une question qui se pose de manière cruciale pour tous les équipements. Je ne pense pas que l'on puisse considérer cette augmentation comme inacceptable dans la mesure où, si j'ai bonne mémoire, les évaluations que nous avons faites datent de 2017 et dans ce cas, on peut se retrouver avec des évolutions de coûts sur un projet. En tout cas, il me semble qu'il faut que nous gardions cette cohérence d'aménagement du territoire pour l'ensemble de notre département.

### **Monsieur Yves LECUIR**

Juste un mot, je ne veux pas minimiser l'importance du dépassement, mais il ne faut jamais oublier que ce genre d'établissement s'amortit sur plusieurs dizaines d'années. Par ailleurs, comme vient de le dire Catherine, cet investissement va générer des économies de frais de fonctionnement importantes qu'il faut considérer aussi sur la durée de l'amortissement et on s'apercevra qu'au bout du compte, le dépassement n'est peut-être pas aussi important qu'on l'affiche ici. Par ailleurs, la commission d'appels d'offres a constaté que le dépassement était de l'ordre de 20 %, et non 30, au total, sur l'ensemble des 16 lots du projet. C'est toujours trop, mais avec le bois qui a doublé, c'est évidemment quelque chose qu'on ne pouvait pas prévoir en 2017.

### **Monsieur Michel CONTOUR**

Juste un mot pour rendre à César ce qui appartient à César. Pour en avoir longuement discuté aussi avec Gilles Clément qui était particulièrement impliqué dans ce dossier, et qui était favorable à ce qu'on puisse maintenir ce collègue à Neung, il était aussi favorable à ce qu'une étude soit faite sur la répartition scolaire, il l'a dit et répété. Il l'avait aussi annoncé donc je lui rends.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je vous propose que l'on passe au vote de ce dossier n° 8. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons 4 abstentions (Michel Contour, Michel Fromet, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay). Qui vote pour ? Très bien, je vous remercie. Ce dossier n° 8 est adopté.

Avant de passer à la présentation du plan santé, je souhaitais remercier nos deux régisseurs, Jean-Marie et Mickaël pour la réussite du test de retransmission. Cela fonctionne très bien. On peut les en remercier.

*La séance est levée à 12 h 15.*